

Le Maire,
Maurice BATTAS

Envoyé en préfecture le 13/05/2020

Reçu en préfecture le 13/05/2020

Affiché le 13/05/2020

ID : 022-200056703-20200505-DB20200509-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2020-05-09

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le cinq Mai à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 30 Avril 2020, se réunissent en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Guy RUSSELLE, Marie Pierre COLLIN, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Rémy LE GRAND, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Evelyne LE GUEN donne pouvoir à Noella CONNEN

Louis EOUZAN donne pouvoir à Maurice BATTAS

Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY

Guénaèle GEOFFROY COADIC donne pouvoir à Isabelle DESFEUX

Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND

Nicole LE LANNON donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND

Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Françoise MICHEL

Gilbert MALLEDANT donne pouvoir à Joël DEFONTENAY

Nathalie LONCLE donne pouvoir à Ollivier LE DU

Annie GOUEZEL donne pouvoir à Michel CHEVE

Marie Frederique BLOT LE POTTIER donne pouvoir à Claudine ADAM

Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO

ABSENT(S) / EXCUSÉ : Yannick GUILLOU

SECRETARIE DE SEANCE : Monsieur Michel CHEVE

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 43

9) Echanges suivants les annonces de déconfinement et mesures à prévoir au plan local :

Le Premier ministre s'est exprimé le 28 avril devant l'Assemblée Nationale sur les calendriers et conditions de reprises des activités économiques et prestations des services publics à partir du 11 mai et au-delà.

Le Maire souhaite que les conseillers municipaux puissent échanger les mesures à prévoir sur le territoire communal.

Après échange et discussion,

Monsieur Tardy fait part des propositions de soutien de la ville de Pordic dans le contexte actuel, en faveur des secteurs associatifs et scolaires locaux :

Au secteur associatif :

- Maintien intégral des subventions annuelles 2020 accordées aux associations.
- Maintien intégral des subventions 2020 accordées pour financer les emplois associatifs (football club Pordic Binic, basket club Pordic et 3 Pti'tes Notes).
- Versements des subventions prévues à l'occasion des manifestations exceptionnelles même si celles-ci devaient être annulées en 2020 (Pordic Animation, semi-marathon des Coureurs de l'Îc, Trail de Tréméloir Sport Nature, concentration VTT de l'Amicale Cyclo Pordicaise, festival Marionnet'Îc (sous réserve des décisions identiques de SBAA et du Conseil Départemental).
- Versement d'une subvention exceptionnelle à toute association qui rencontrerait de graves difficultés financières en raison de la situation actuelle après étude du dossier.

Au secteur scolaire :

- Maintien intégral des subventions scolaires annuelles 2020 allouées pour les projets d'école aux 4 écoles pordicaises.
- Maintien intégral des subventions annuelles 2020 allouées aux associations de parents d'élèves.
- Maintien intégral de la participation 2020 accordée à l'Ogec Saint Anne
- Maintien intégral de la participation 2020 accordée aux écoles extérieures

Le Conseil Municipal :

- o **Prend acte** des intentions de soutien du Maire en direction des secteurs associatifs et scolaires locaux.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice BATTAS.

